

**Appuis et Édition
2002 de Toronto**

**de Manuel
de Ressource
de Services**

**CONCERNED PARENTS OF
TORONTO INC.**



**GUIDE DES RESSOURCES POUR LES SOUTIENS ET LES SERVICES
OFFERTS À TORONTO AUX PERSONNES PRÉSENTANT UN DOUBLE
DIAGNOSTIC**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

INTRODUCTION

À PROPOS DE CONCERNED PARENTS.....	5
À PROPOS DE CE GUIDE.....	6
DOUBLE DIAGNOSTIC – VUE D’ENSEMBLE.....	8

PARTIE 2

**COMMENT S’ORIENTER DANS LE SYSTÈME LORSQU’UNE
PERSONNE PRÉSENTE UN DOUBLE DIAGNOSTIC**

LE POINT DE DÉPART

• Comment savoir qu’une personne peut présenter un handicap de développement et/ou qu’elle a des besoins liés à sa santé mentale ?.....	10
• Avez-vous besoin d’un diagnostic pour recevoir des services ?.....	11
• Avez-vous besoin d’une évaluation ?.....	12
• Conseils pour prendre un bon départ.....	13
• Questions à examiner lorsque vous contactez un organisme.....	14

S’ORIENTER DANS LES SECTEURS

• Ce que vous devez savoir pour mieux comprendre le système	17
---	----

- De quelle façon un gestionnaire de cas peut-il vous venir en aide et comment obtenir ses services ?..... 18–20
- Que faire en cas d’urgence ?..... 20-21
- Comment engager un travailleur contractuel particulier ?..... 21–22

PENSER AUX BESOINS

- Le guide de mise en oeuvre des soutiens et des services..... 24–26

PRINCIPAUX POINTS D’ACCÈS ET COMITÉS

- Services spécialisés essentiels..... 27
- Comités et contacts gouvernementaux essentiels..... 27

POUR LES FAMILLES ET LES AMIS

- De quels soutiens avez-vous besoin ?..... 30
- Relève..... 31

SERVICES POUR LES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET ETHNORACIALES

- Liste des organismes qui fournissent des services de counseling et de renseignements pour des groupes ethnoculturels spécifiques..... 32-37

PROGRAMMES ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

- Structure gouvernementale..... 38
- Responsables politiques..... 38
- Législation relative à la santé mentale, aux autres mécanismes de prise de décisions, au consentement au traitement et aux ordonnances de traitement en milieu communautaire : 39
 - Loi sur la santé mentale..... 39
 - Loi sur la prise de décisions au nom d’autrui..... 39
 - Loi sur le consentement aux soins de santé..... 40
 - Loi Brian (projet de loi 68)..... 40

• Programmes financiers :	
Services particuliers à domicile.....	40-41
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.....	41
Programme Ontario au travail.....	41
• Politique en cas de mauvais traitement.....	42

AUTRES RENSEIGNEMENTS

• Testaments et fiducies.....	43
• Bulletin d'information.....	43
• Les douze commandements pour un lobbying efficace.....	44

PARTIE 3

INDEX DES SERVICES ET DES SOUTIENS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS.....	46
INDEX DES SOUTIENS ET DES SERVICES PAR CATÉGORIE.....	48-57

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier Mary McGregor-Clewes, M.S.S., pour son aide dans la rédaction et la compilation de l'édition 2002 du présent guide.

Nous souhaitons particulièrement remercier Xin Shan pour sa maîtrise de l'informatique et pour son soutien.

Nous savons et nous reconnaissons sincèrement que certains renseignements figurant dans le présent guide ont été obtenus et/ou adaptés avec l'autorisation de

Community Information Toronto The Blue Book, 2001. Directory of Community Services in Toronto

Community Resources Consultants of Toronto, Making Choices, A Consumer / Survivor's Guide to Adult Mental Health Services and Supports in Toronto, 1999-2000

Projet MATCH. Creating a Continuum of Supports and Services, A Resource Document, 1996.

Lynn Eakin and Associates, Toronto. Les douze commandements pour un lobbying efficace

Nous sommes extrêmement reconnaissants du soutien financier que nous ont apporté la **Fondation Trillium, IBM Canada Ltée, le Griffin Centre et le Programme de traitement des cas de double diagnostic du Centre de toxicomanie et de santé mentale.**

La Fondation Trillium est un organisme du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs. Avec un financement annuel de 100 millions de dollars issu des jeux de bienfaisance organisés par la province, la Fondation propose des subventions aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif admissibles dans les secteurs des arts, de la culture, des sports, des loisirs, de l'environnement et des services sociaux.

À PROPOS DE CONCERNED PARENTS

Cet organisme à but non lucratif réunit parents, proches et amis de personnes ayant un handicap de développement et des besoins liés à leur santé mentale (double diagnostic). Notre mission consiste à garantir que ces personnes obtiennent le soutien dont elles ont besoin pour mener une vie productive dans la collectivité.

Il existe un bon nombre de lacunes et d'obstacles dans l'organisation des services pour les personnes présentant un double diagnostic. Ces lacunes des secteurs des services de santé mentale et des services aux personnes ayant un handicap de développement, et le manque d'intégration de ceux-ci, ont contribué à la marginalisation de ce segment de la population.

Notre organisme est un groupe de soutien pour les familles et fournit des renseignements aux familles et aux professionnels pour les aider à soutenir les personnes présentant un double diagnostic. Nous faisons également connaître notre avis au gouvernement et aux organismes communautaires pour faire en sorte qu'ils comprennent ce dont les familles ont besoin pour aider leurs fils et leurs filles.

Si vous souhaitez devenir membre de notre organisme, veuillez renvoyer la partie inférieure de cette page à :

Concerned Parents of Toronto Inc.

a.s. de M. Jim Johnston

149 Heatherside Drive, Toronto (Ontario) M1W 1T6

Téléphone : 416 **492-1468**

Télécopieur : 416 492-4274

Courriel : thejohnstons@attglobal.net

Nom : _____
(NOM DE FAMILLE) (PRÉNOM)

Adresse : _____
(NUMÉRO, RUE, APP.)

(VILLE) (PROVINCE) (CODE POSTAL)

(TÉL. – domicile) (TÉL. – travail) (Courriel)

À PROPOS DU PRÉSENT GUIDE

Il s'agit de la quatrième édition du guide pour les personnes ayant un handicap de développement et des besoins liés à leur santé mentale (double diagnostic) à Toronto. Nous espérons qu'il sera utile aux clients, aux familles, aux amis, aux défenseurs et aux fournisseurs de services. Il identifie les principaux organismes à Toronto et des stratégies efficaces pour vous aider à vous organiser et à obtenir les soutiens et les services dont vous avez besoin. Les services qu'il présente sont principalement destinés aux adultes mais il reprend également certains services pour les jeunes.

Le présent guide n'a pas la prétention de recenser tous les organismes existants mais plutôt ceux qui ont les infrastructures nécessaires pour fournir des services aux personnes présentant un double diagnostic ou qui ont prouvé leurs capacités dans ce domaine. Parmi ceux-ci figurent de nombreux organismes de services et de soutiens des secteurs des services de santé mentale et des services aux personnes ayant un handicap de développement. Pour obtenir la liste complète de l'ensemble des organismes communautaires, veuillez consulter *The Blue Book*, 2001. Directory of Community Services in Toronto, publié par Community Information Toronto ; appelez le 416 397-4636 ou visitez le site Internet www.communityinfotoronto.org. Il est important de se rappeler que chaque organisme fournit des services en fonction de certains critères d'admission tels que l'âge, les besoins individuels et la place dont il dispose dans son programme. Le seul moyen de déterminer si un organisme est bien adapté à vos besoins et/ou s'il peut vous fournir les services que vous recherchez consiste à contacter le service d'accueil et à exposer votre situation personnelle. Étant donné que Concerned Parents of Toronto n'est pas en mesure d'évaluer votre situation et vos besoins, nous ne pouvons recommander aucun organisme précis.

L'édition du présent guide est divisée en trois parties.

- **La partie 1** est une *introduction*.
- **La partie 2** décrit les deux secteurs concernés et fournit des renseignements sur la façon de vous y retrouver, notamment :
 - la façon de trouver un gestionnaire de cas ;
 - ce qu'il faut faire en cas d'urgence ;
 - les indicateurs d'un double diagnostic ;
 - un guide des soutiens et des services pour vous aider à vous organiser ;
 - des questions-types que vous pouvez envisager de poser lorsque vous téléphonez à un organisme ;
 - les personnes que vous pouvez appeler pour obtenir des renseignements sur les programmes et les politiques du gouvernement ;
 - d'autres ressources que vous jugerez peut-être utiles.
- **La partie 3** comporte un *index organisé par type de services et propose une liste reprenant un certain nombre de soutiens et de services essentiels* que vous pouvez

envisager de contacter. Ces organismes sont classés par ordre alphabétique. Cette partie comporte également une page consacrée aux *numéros de téléphone importants*.

Pour trouver un type de service particulier, consultez l'index des soutiens et des services (partie 3, pages 48 à 57) qui rassemble tous les organismes en fonction des différents types de services qu'ils proposent. Par exemple, si vous recherchez un gestionnaire de cas, consultez l'index à la rubrique Gestion de cas. Vous y trouverez une liste des organismes proposant des services aux personnes ayant un handicap de développement et des services de santé mentale qui s'occupent de la gestion des cas.

Juste quelques mots à propos du langage et des termes utilisés dans le présent guide. Nous utilisons le terme *handicap de développement* pour parler des limitations cognitives (il se peut que le lecteur connaisse d'autres termes tels que handicap lié au développement, retard du développement ou retard mental). Le secteur qui fournit principalement des services et un soutien aux personnes ayant un handicap de développement est appelé *secteur des handicaps de développement*. Le secteur qui fournit des services et un soutien aux personnes ayant des besoins liés à leur santé mentale est appelé *secteur de la santé mentale*. Les personnes qui bénéficient des services de l'un de ces deux secteurs sont désignées par le terme *clients*.

Nous espérons que vous trouverez ce répertoire utile. Nous accueillerons avec plaisir vos observations, vos rétroactions et vos suggestions.

Pour commander une copie papier de ce guide, veuillez communiquer avec Susan Morris par téléphone au 416 535-8501, poste 1131, ou par courriel à susan_morris@camh.net.

DOUBLE DIAGNOSTIC – VUE D'ENSEMBLE

Le terme « double diagnostic » fait référence à une personne qui présente un handicap de développement *et des besoins liés à sa santé mentale*. Il peut s'agir soit d'une personne chez qui l'on a formellement diagnostiqué un handicap de développement, une maladie mentale ou les deux, soit d'une personne qui n'a fait l'objet d'aucun diagnostic. Dans notre société, les personnes présentant un double diagnostic forment un groupe marginalisé souvent exposé aux préjudices, aux abus et à l'isolement social. Elles sont confrontées au même éventail de problèmes de santé mentale graves et prolongés, tels la dépression, les troubles de l'humeur et la schizophrénie, que l'ensemble de la population, mais à des taux beaucoup plus élevés. On estime qu'au moins 6 000 personnes présentant un double diagnostic vivent dans le Grand Toronto (MATCH, 1996). Malheureusement, de nombreuses personnes ne font jamais l'objet d'un diagnostic adéquat et, par conséquent, elles ne reçoivent pas le traitement global dont elles ont besoin. Malgré de récentes améliorations dans la prestation des services, bon nombre de lacunes et d'obstacles subsistent dans le système, ce qui empêche les clients d'avoir accès à l'éventail de services qu'ils requièrent.

De nombreux clients ne sont pas diagnostiqués ou ne reçoivent un diagnostic que pour une seule de ces affections. Chez certains, le handicap de développement a été décelé alors qu'ils étaient enfants. Cependant, leurs besoins liés à leur santé mentale n'ont peut-être jamais été minutieusement définis ou réévalués à mesure qu'ils vieillissaient et étaient confrontés au stress à divers stades ou événements de leur vie, notamment parce que les problèmes de santé mentale étaient souvent assimilés à des troubles du comportement. Donc, les thérapeutes traitent ces troubles sans déterminer ou traiter le besoin en santé mentale sous-jacent. Chez d'autres, une maladie mentale a été décelée et nul ne s'est douté que ces personnes présentaient également un handicap de développement. Chez d'autres encore, ces problèmes sont passés totalement inaperçus et leur état intellectuel ou de santé mentale n'a jamais fait l'objet d'une évaluation alors qu'en fait, ils présentent un double diagnostic.

Plusieurs facteurs contribuent à l'incapacité d'identifier correctement les personnes présentant un double diagnostic et au grand nombre de lacunes et d'obstacles observés dans le secteur de la santé mentale et le secteur des handicaps de développement. Voici quelques-uns des principaux problèmes.

- Il peut être assez difficile de comprendre la façon dont le handicap de développement d'une personne interagit avec sa santé mentale.
- Lorsqu'une personne ayant un handicap de développement souffre d'une maladie mentale, les symptômes qu'elle présente sont généralement moins évidents et différents de l'ensemble de la population.
- Les personnes présentent souvent un fonctionnement supérieur ou nient leurs difficultés cognitives. Elles utilisent leurs points forts et leurs capacités non ordinaires pour masquer le rejet de leur handicap de développement et/ou leur tristesse. Cette

attitude est souvent qualifiée de camouflage de l'incompétence. Cette apparence trompe les gens. Elle déclenche une réaction en chaîne autour de la négation du handicap de développement et suscite de grandes attentes. Ces personnes ont peut-être des difficultés à s'intégrer dans la collectivité ou vivent dans la rue et on pense que bon nombre d'entre elles ont des démêlés avec la justice.

- L'accès aux services comportent de nombreux obstacles tels que la longueur des listes d'attente, l'obligation de procéder à un diagnostic pour bénéficier des services et l'enlèvement d'un client dans un secteur alors qu'il a besoin des services des deux secteurs.

Par conséquent, de nombreuses personnes ne font l'objet d'aucun diagnostic et ne reçoivent aucun traitement.

Les personnes présentant un double diagnostic ont constitué un groupe extrêmement mal desservi et pourtant il s'agit d'un groupe très vulnérable et à risque. Malheureusement, peu de professionnels (tels que des psychiatres, des infirmiers et des travailleurs sociaux) ont l'expérience et les connaissances requises pour évaluer, diagnostiquer et traiter les personnes présentant un double diagnostic. Le traitement de ces clients est beaucoup plus long que pour les autres. Malheureusement, ils sont rarement identifiés dans notre société et ne reçoivent pas le traitement dont ils ont besoin. Cependant, grâce à l'adoption d'une approche adéquate, une personne présentant un double diagnostic peut certainement obtenir de l'aide pour les besoins liés à sa santé mentale. Il peut être déroutant pour chacun de trouver l'aide et le soutien adéquats. Il faut se souvenir de certains éléments essentiels lorsque l'on participe à l'organisation de services pour une personne présentant un double diagnostic.

- Tous les participants doivent travailler en équipe.
- Il peut être nécessaire de recourir à différents types de services.
- Parfois, l'apport de changements spécifiques à un programme ou à une activité permettra de mieux l'adapter aux besoins d'une personne.

COMMENT S'ORIENTER DANS LE SYSTÈME LORSQU'UNE PERSONNE PRÉSENTE UN DOUBLE DIAGNOSTIC

LE POINT DE DÉPART

Comment savoir qu'une personne peut présenter un handicap de développement et/ou qu'elle a des besoins liés à sa santé mentale ?

Vous trouverez ci-dessous des questions qui peuvent vous aider à déterminer les indicateurs communs. Souvent, les membres de la famille, les amis et le personnel des organismes ne connaissent pas les signes révélateurs d'un handicap de développement ou d'un problème de santé mentale. Ces indicateurs vous aideront à déterminer si vous devez consulter un professionnel pour obtenir une évaluation plus complète. Rappelez-vous qu'il ne s'agit que d'indicateurs suggérés qui ne constituent pas un diagnostic.

Indicateurs cognitifs

- La personne utilise-t-elle des phrases courtes pour communiquer et semble-t-elle avoir des pensées égocentriques ?
- Semble-t-elle, à première vue, capable de faire des choses qu'en réalité elle ne peut pas faire ?
- Éprouve-t-elle des difficultés à généraliser ?
- Semble-t-elle apprendre avec lenteur ?
- Éprouve-t-elle des difficultés à penser de façon abstraite ? (par exemple, reconnaître les similitudes entre deux choses.)
- Se débrouille-t-elle mieux pour des tâches concrètes et structurées ? (par exemple, lorsque vous vous montrez très précis et que vous divisez les tâches en différentes étapes ?)
- A-t-elle des problèmes de mémoire ?
- Possède-t-elle une compétence extraordinaire qui trompe les gens mais qui a été apprise par cœur ?
- Éprouve-t-elle de la difficulté à résoudre les problèmes ? Manque-t-elle de discernement ?
- Éprouve-t-elle des difficultés avec les questions « pourquoi » ?
- Sait-elle identifier les signaux sociaux non-verbaux ?
- Existe-t-il un désaccord sur le niveau de fonctionnement de cette personne ?

Indicateurs des besoins en santé mentale

- Est-elle trop dépendante par rapport à ses capacités ?
- Est-elle trop indépendante par rapport à ses capacités ?
- Éprouve-t-elle des difficultés à s'adapter aux changements ?
- Manque-t-elle de pairs et d'amis ?
- Est-elle impulsive ?
- Est-elle renfermée ?
- Fait-elle preuve d'agressivité, verbalement ou physiquement ?
- A-t-elle des difficultés à gérer sa colère ?

- Est-elle irritable?
- A-t-elle eu des démêlés avec la justice ?
- A-t-elle des problèmes liés à un comportement social ou sexuel inapproprié ?
- Nie-t-elle avoir un handicap de développement ?
- Semble-t-elle avoir un niveau de fonctionnement plus élevé qu'en réalité ?
- Souffre-t-elle d'une maladie mentale diagnostiquée ?
- S'inflige-t-elle des blessures ?
- Dort-elle plus, ou moins ?
- Son appétit s'est-il modifié ?
- Semble-t-elle hyperactive ?
- Est-elle trop craintive ?
- Semble-t-elle très perturbée ou désorientée ?
- Entend-elle des voix qui n'existent pas ? (ne pas confondre avec le fait de se parler pour se tenir compagnie ou pour apaiser son anxiété)
- Au fil des années, les professionnels ont-ils éprouvé des difficultés à se mettre d'accord sur un diagnostic concernant à la fois l'étendue de son fonctionnement cognitif et sur sa santé mentale ?
- Existe-t-il des problèmes familiaux qui ont des répercussions sur son fonctionnement ?
- Une personne de la famille présente-elle un handicap de développement ou un problème de santé mentale ?

Avez-vous besoin d'un diagnostic pour recevoir des services ?

Malheureusement, il n'est pas facile de répondre à cette question. Certains organismes demandent un diagnostic, d'autres pas.

Quel que soit l'organisme que vous contacterez, le client devra remplir certains critères que l'organisme a fixés pour qu'une personne puisse bénéficier de ses services. Par exemple, un organisme proposant des services aux personnes ayant un handicap de développement peut demander la preuve de l'existence de ce handicap, telle qu'une évaluation psychologique ou psychiatrique du niveau de fonctionnement de la personne. Cependant, il se peut qu'ils acceptent des renseignements plus informels qui indiquent que le fonctionnement de cette personne correspond au service proposé. De nombreux organismes de santé mentale demandent qu'un diagnostic psychiatrique soit établi pour qu'un client puisse accéder à leurs services. Certains peuvent accepter une description plus informelle du comportement susceptible de révéler l'existence d'un problème lié à la santé mentale du client.

Que se passe-t-il si vous avez un seul des deux diagnostics ? Avec un diagnostic, vous pouvez en règle générale accéder aux services du secteur qui se charge de ce problème. Par exemple, si vous avez un diagnostic indiquant un handicap de développement, vous devez pouvoir accéder à un éventail de services dans le secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement. Si vous avez un diagnostic indiquant l'existence d'une maladie mentale, vous devez pouvoir accéder à un éventail de services

dans le secteur de la santé mentale. La difficulté réside dans le fait que vous risquez d'être enlisé dans un seul secteur alors qu'en réalité vous avez également besoin d'un certain soutien de l'autre secteur. Si vous présentez un diagnostic indiquant un handicap de développement et une maladie mentale, vous pouvez accéder à un éventail de services spécialement conçus pour les personnes présentant un double diagnostic. Malheureusement, il existe souvent une liste d'attente pour de nombreux services des deux secteurs.

Il arrivera parfois que des organismes du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement aient des doutes quant à leur capacité à gérer les problèmes de santé mentale parce qu'ils pensent qu'ils n'ont ni les connaissances ni l'expérience nécessaires. Ou, d'un autre côté, un organisme de santé mentale peut s'inquiéter car il ne sait pas comment aider une personne ayant un handicap de développement. Cela peut être vrai dans certains cas. Les organismes de chacun des secteurs devront collaborer afin de pouvoir venir en aide au client. Dans ce genre de situation, vous devrez peut-être amener un organisme à commencer à travailler avec votre parent ou ami tout en recevant un soutien de l'autre secteur. Si le client bénéficie déjà des services de l'un des deux secteurs, vous pouvez plaider en faveur de la mise en place d'un partenariat avec un organisme proposant des services dans l'autre secteur afin de mieux répondre aux besoins de la personne. Cette démarche aura également l'avantage de mettre en place un travail d'équipe qui est très efficace pour les personnes présentant un double diagnostic. Certains organismes utiliseront peut-être le terme « diagnostic primaire » et ils vous demanderont éventuellement si le handicap de développement ou la maladie mentale constitue le « diagnostic primaire ». La réponse de l'organisme à votre demande de services dépendra peut-être de la façon dont vous répondrez à cette question.

Avez-vous besoin d'une évaluation ?

Il est toujours très important d'avoir une bonne évaluation générale ou une représentation précise de la personne et de l'ensemble de ses besoins. Si ce n'est pas le cas, vous ne saurez pas comment réunir les services adéquats afin de réellement aider cette personne et sa santé mentale se détériorera probablement davantage. Une évaluation efficace doit porter sur la santé mentale et physique et tenter de comprendre la nature du handicap de développement de la personne. Une évaluation complète doit se pencher sur des points importants tels que l'état médical du client, sa capacité à communiquer, sa situation professionnelle, les médicaments qu'il prend, son comportement, son état psychiatrique, psychologique, neurologique et endocrinologique, son profil génétique et sa sexualité. Elle doit également porter sur les facteurs environnementaux, familiaux, culturels et sociaux. Vous pouvez obtenir une évaluation auprès d'un organisme spécialisé dans le double diagnostic ou vous pouvez compiler les renseignements et les rapports fournis par différents intervenants tels que le médecin de famille, un organisme communautaire et/ou un psychiatre. Même si la personne a subi une évaluation approfondie dans le passé, il peut être nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation, lorsque sa situation change.

Conseils pour prendre un bon départ

- Une personne ayant un handicap de développement et ayant des besoins liés à sa santé mentale peut parfois vouloir contacter un organisme d'elle-même. Dans la plupart des cas, cette personne aura besoin de l'aide de ses soutiens naturels (famille ou amis) ou de celle d'un membre du personnel d'un organisme. Par exemple, elle aura peut-être besoin d'un encadrement pour savoir quoi dire ; elle souhaitera que vous restiez assis auprès d'elle pendant qu'elle téléphone ou peut-être faudra-t-il que vous parliez en son nom.

Lorsque vous téléphonez au nom d'un membre de votre famille ou d'un ami

- Préparez-vous et déterminez clairement les besoins de votre parent ou de votre ami avant de téléphoner. Dressez une liste des activités que la personne apprécie, des choses qu'elle sait faire et des problèmes qu'elle rencontre. Réfléchissez soigneusement à ce que vous attendez de l'organisme. Par exemple, votre parent aimerait un soutien quotidien de deux heures ou votre parent ou ami a besoin d'un programme de jour.
- N'oubliez pas qu'il s'agit pour vous de l'occasion de déterminer si l'organisme semble correspondre aux besoins de votre parent ou ami et que, de son côté, l'organisme tente également de déterminer si votre parent ou ami a sa place dans son programme. Transmettez-lui les renseignements importants et veillez à fournir les renseignements relatifs aux points forts de votre parent ou ami et aussi aux difficultés qu'il rencontre.
- Demandez à parler à une personne qui connaît les services proposés et qui peut répondre à vos questions. Prenez le temps de parler aux membres du personnel afin de vous faire une idée de la façon dont l'organisme fonctionne – de sa « culture ». Peut-être devrez-vous rencontrer un membre du personnel de l'organisme auquel vous téléphonez pour discuter des besoins de votre parent ou ami.
- Peut-être déciderez-vous de faire appel à un gestionnaire de cas pour vous aider tout au long de cette démarche. Un gestionnaire de cas peut vous aider à déterminer les besoins de votre parent ou ami, vos besoins en tant que famille ainsi que la façon de faire coïncider ces besoins avec les soutiens et les services disponibles. Chacun des deux secteurs possède des gestionnaires de cas qui pourront vous aider (pour plus de renseignements, voir pages 18 à 20 : *De quelle façon un gestionnaire de cas peut-il vous venir en aide et comment obtenir ses services ?*).
- Si vous ne recevez pas une réponse positive lorsque vous téléphonez à un organisme, que devez-vous faire ? Vous pouvez téléphoner à un autre organisme ou défendre les intérêts de votre parent ou ami.
- N'oubliez pas de consigner le nom de la personne que vous avez contactée, son numéro de téléphone, la date de l'entretien et la réponse qui vous a été donnée.

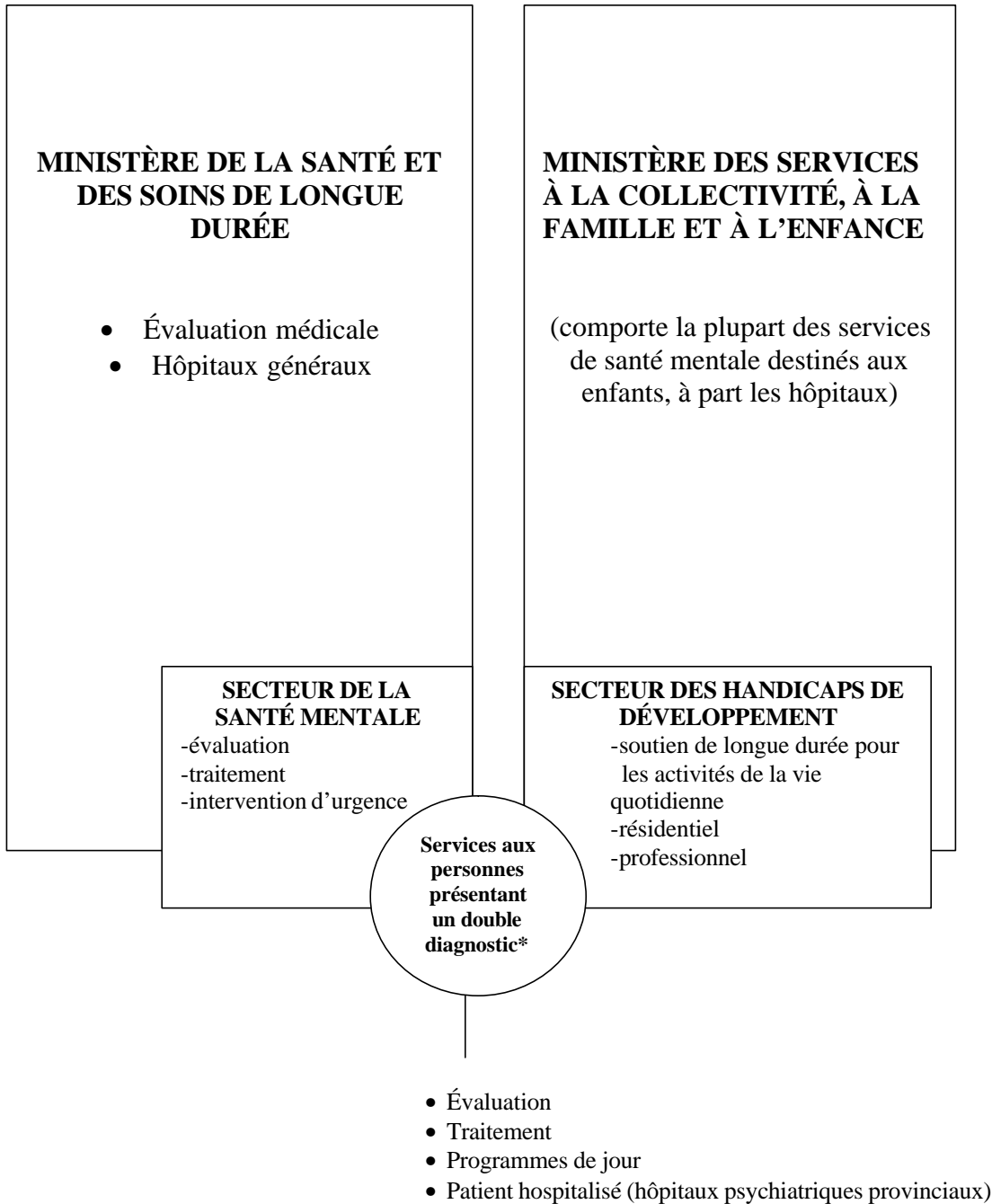
Questions à examiner lorsque vous contactez un organisme

Ci-dessous figure une liste reprenant les questions à examiner avant de téléphoner à un organisme pour vous renseigner sur ses services. Peut-être avez-vous déjà préparé votre propre liste de questions. Examinez les questions suivantes et voyez si vous ne souhaitez pas compléter votre liste.

- Faites-vous partie du personnel d'accueil et pouvez-vous répondre à mes questions à propos de votre organisme ?
- Quel est votre nom ?
- Quelle région desservez-vous ?
- Votre programme peut-il convenir à une personne présentant un double diagnostic ?
- Pouvons-nous venir visiter votre structure ?
- Quels sont nos choix en ce qui concerne les programmes que vous proposez ? Pouvons-nous choisir nous-mêmes ou procédez-vous à une évaluation avant de nous mettre en rapport avec un programme ?
- Pouvez-vous faire une évaluation pour nous aider à déterminer ce dont nous avons besoin ?
- Votre programme est-il flexible et peut-il être adapté aux besoins individuels ?
- Certains services sont-ils payants ?
- Quel âge ont la plupart des personnes qui participent au programme ?
- De quels équipements dispose le programme ?
- Proposez-vous des services de formation professionnelle ou de placement ? Combien de personnes avez-vous placées ?
- Quels sont les programmes de loisir ou sociaux que vous proposez ?
- Quel genre d'activités organisez-vous ?
- Ce programme fonctionne-t-il cinq jours par semaine ?
- Organisez-vous des activités pendant les fins de semaine ou en soirée ?
- Êtes-vous en mesure de gérer plusieurs types de comportement différents ?
- Comment procédez-vous pour répondre aux besoins de vos clients d'un point de vue médical et de santé mentale ?
- Dans quels domaines votre personnel a-t-il été spécialement formé et quelles sont ses compétences ?

- Quel est le rapport entre le nombre de clients et le nombre d'employés ?
- Avez-vous des consultants pour vos programmes ? Par exemple, avez-vous un psychiatre ou un psychologue en disponibilité ?
- Votre organisme est-il agréé ?
- Quel est votre mode de financement ?
- Quel est le rôle des parents dans votre organisme ?
- Que puis-je faire si j'ai une plainte à formuler ?
- Si je ne peux pas bénéficier de vos services, pourrais-je être admis dans votre programme moyennant certains frais ?
- Quelles sont les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de vos services et pourquoi ?
- Avez-vous mis en place une Politique en cas de mauvais traitement ? (Cette politique s'applique aux organismes du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement). Voir la description de cette politique dans *Programmes et politiques du gouvernement* ; Politique en cas de mauvais traitement ; page 42.)

Les deux ministères chargés du financement et des politiques relatifs au double diagnostic



Services aux personnes présentant un double diagnostic :

Les services spécialisés peuvent être :

- Un programme spécialisé pour les personnes présentant un double diagnostic localisé dans le secteur de la santé mentale ou dans celui des handicaps de développement.
- Un groupe d'organismes qui collaborent afin de fournir un éventail de services dans les deux secteurs.

S'ORIENTER DANS LES SECTEURS

Ce que vous devez savoir pour mieux comprendre le système

Il existe deux secteurs distincts qui garantissent des orientations en matière de financement et de politique pour les personnes présentant un double diagnostic :

- le secteur de la santé (dont la santé mentale) financé par le **ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario** ;
- le secteur des handicaps de développement financé par le **ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario**.

Le fait que deux ministères jouent un rôle actif peut compliquer l'accès aux services (comment y accéder et par où commencer). Parfois, les personnes se tournent vers l'un ou l'autre secteur, mais rarement vers les deux simultanément. Dans de tels cas, l'aide obtenue ne correspondra pas à celle recherchée, faute d'avoir contacté l'autre secteur. Par exemple, une personne ayant un handicap de développement peut recevoir l'aide d'un travailleur du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement, mais ce dernier peut ne pas connaître les signes de la dépression et les mesures à prendre le cas échéant. Autre exemple, une personne diagnostiquée comme schizophrène peut recevoir l'assistance d'un travailleur de la santé mentale du secteur de la santé qui l'aide à gérer les symptômes de la schizophrénie et à veiller au bon respect du traitement médicamenteux. Néanmoins, ce travailleur peut ne pas être en mesure de détecter les signes éventuels d'un handicap de développement chez cette personne. Il peut donc être à la fois complexe et confus d'obtenir l'aide et le soutien adéquats et ce, pour tous les acteurs concernés. Pour un fonctionnement optimal du système, une approche combinée est nécessaire, laquelle nécessite à la fois l'intervention du secteur de la santé et celle du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement dans le cadre d'un travail en équipe.

Chaque secteur dispose de connaissances spécifiques. Par exemple, le secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement peut contribuer à la planification future, notamment concernant le lieu de vie et le soutien dont le client a besoin dans la communauté, alors que le secteur de la santé (santé mentale) peut apporter sa contribution dans des domaines tels que les maladies mentales et les traitements médicamenteux. Un autre point fondamental est le fait que de nombreux organismes n'intègrent pas les membres de la famille dans le processus de planification. Or, le système est plus efficace lorsque tous les acteurs concernés sont impliqués.

Ces dernières années à Toronto, de nombreuses personnes se sont efforcées d'améliorer les services proposés aux personnes présentant un double diagnostic. Un grand nombre de changements doivent encore être opérés, mais certains progrès ont été réalisés. En 1994, le ministère de la Santé a modifié sa définition des principaux bénéficiaires des services de santé mentale et a inclus des personnes présentant un double diagnostic dans sa définition des graves problèmes de santé mentale devant être considérés comme une priorité. Cette modification a donné lieu à de nombreuses possibilités de coopération

entre organismes du secteur de la santé mentale et du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement.

Le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance a récemment mis sur pied une initiative visant à venir en aide aux clients et aux familles. Désormais, lorsqu'une personne s'adresse à un *organisme du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement*, ce dernier est tenu de rester en contact avec elle. Soit l'organisme fournit le service demandé, soit il trouve un autre service afin de répondre aux besoins de la personne concernée. Cette initiative aidera à prévenir le sentiment de stress, de frustration et de déception pouvant découler d'une demande d'aide vaine auprès d'un organisme.

Alors que ces modifications éliminent certains obstacles et que l'éventail des services disponibles est aujourd'hui plus large, une plus étroite coopération est toujours nécessaire afin que tous les services requis soient disponibles.

Une certaine confusion peut apparaître concernant le secteur auquel s'adresser pour les services de soins de longue durée. Il est à noter que (malgré sa dénomination), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ne constitue pas le principal fournisseur de soins de longue durée aux personnes ayant un handicap de développement. **La plupart des services de soins de longue durée sont fournis par le secteur des handicaps de développement** à travers le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance. Cependant, certaines personnes présentant un handicap de développement accompagnée de graves problèmes de santé mentale peuvent bénéficier de services de soins de longue durée fournis par le ministère de la Santé, bien qu'en nombre limité. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée fournit des services de soins de longue durée aux clients atteints de graves déficiences psychiatriques ainsi qu'aux clients nécessitant des soins infirmiers à domicile tels que les personnes âgées.

Il faut rappeler que le système est en constante évolution. La description figurant dans ce guide correspond à la situation du système à l'époque de la rédaction de celui-ci. D'autres modifications seront très certainement apportées, certaines positives et d'autres négatives, au niveau des services aux personnes présentant un double diagnostic. De nouvelles politiques pourraient avoir un impact direct sur ces services et un nouveau programme pourrait voir le jour. Il convient de consulter un spécialiste du système, tel qu'un gestionnaire de cas, un membre du personnel d'un organisme ou un représentant du Ministère afin d'obtenir des précisions sur les politiques et les programmes actuels.

De quelle façon un gestionnaire de cas peut-il vous venir en aide et comment obtenir ses services ?

Il peut être très complexe de déterminer les services dont un client a besoin et si ces services sont disponibles. Vous pourriez dès lors avoir besoin de l'assistance d'un gestionnaire de cas afin qu'il vous aide à nouer les bons contacts et à lancer un processus de travail en équipe.

La gestion des cas est un service assuré par le personnel des organismes, plus précisément par les gestionnaires de cas. Même si les services de gestion des cas peuvent varier d'un organisme à l'autre ainsi qu'au sein du secteur de la santé mentale ou du secteur des handicaps de développement, ils constituent le point central de la participation de tous les intervenants, à savoir les clients, les familles et les fournisseurs de services. Il existe des *fonctions communes à tous les gestionnaires de cas*.

- **Évaluation.** En règle générale, les gestionnaires de cas vous aideront à évaluer la situation et à réunir tous les renseignements provenant de sources différentes. Ils peuvent orienter le client vers une autre personne pour une évaluation spécifique, par exemple un psychiatre ou un psychologue.
- **Aide à la planification des services.** Les gestionnaires aident la personne et/ou la famille à déterminer le type de services et de soutiens requis et à anticiper les besoins futurs. En utilisant ces renseignements, la famille et/ou la personne peuvent préparer un plan où sont décrits les soutiens et les services à chercher et les circonstances dans lesquelles il convient de le faire.
- **Renseignements.** Ils peuvent constituer une excellente source de renseignements sur les services disponibles et peuvent fournir du matériel pédagogique approprié à vos besoins.
- **Orientations.** Ils peuvent orienter le client vers les ressources disponibles avec le consentement préalable de la famille et/ou de la personne. L'orientation peut prendre la forme d'un appel téléphonique, d'une aide pour remplir des formulaires de demande ou pour rédiger des lettres d'orientation décrivant les besoins et la situation actuels de la personne.
- **Défense des intérêts.** Ils peuvent intervenir au nom d'une personne afin de l'aider à obtenir ou à créer des services et des soutiens.
- **Coordination.** Ils peuvent aider la famille et/ou la personne à coordonner les différents services et soutiens utilisés, jouant le rôle de pivot central pour veiller à ce que les services soient utilisés de façon à répondre au mieux aux besoins de la personne et pour encourager un travail d'équipe.
- **Counseling.** Certains gestionnaires de cas assurent un counseling individuel et/ou familial.
- **Soutien.** Ils apportent soutien et encouragement, et sont à l'écoute de la personne.

Parfois, un membre de la famille ou un proche joue le rôle du gestionnaire de cas. Les gestionnaires de cas sont disponibles dans le secteur de la santé mentale et dans celui des handicaps de développement. Malheureusement, il existe parfois une liste d'attente pour un tel service et certains organismes demandent un diagnostic de handicap de développement ou de maladie mentale. Pour connaître les différents **services de gestion**

des cas disponibles dans les deux secteurs, veuillez consulter les listes figurant dans ce guide sous l'intitulé «gestion des cas » ou vous reporter au *Blue Book*, a Directory of Community Services in Toronto, qui dresse une liste des services et des soutiens utilisés par l'ensemble de la communauté. Le *Blue Book* peut être consulté dans toutes les bibliothèques publiques ainsi que dans les organismes et les hôpitaux communautaires. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur cet ouvrage en téléphonant à Community Information Toronto (CIT) au 416 397-4636 ou en consultant le site Internet à l'adresse www.communityinfotoronto.org.

- Si vous recherchez un *gestionnaire de cas pour le secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement*, vous pouvez appeler le **programme des travailleurs spécialisés dans les services de protection des adultes** (Adult Protective Service Worker Program) si le client vit seul au sein de la communauté ou envisage de le faire dans l'année à venir ou le **Programme d'aide aux familles** si le client vit avec sa famille. Ces différents programmes sont repris dans ce guide.
- Si vous recherchez un *gestionnaire de cas en matière de santé mentale*, veuillez appeler l'un des **organismes de gestion des cas du secteur de la santé mentale**, dont la liste est reprise dans ce guide ou dans le *Blue Book*.
- *Si vous ne savez pas qui contacter* pour obtenir l'aide dont vous avez besoin, vous pouvez téléphoner à l'un de ces numéros pour avoir de plus amples renseignements :
- le **Service de ressources sur les cas de double diagnostic - 416 535-8501, poste 7800 ;**
- le **Griffin Community Support Network - 416 222-3563** (Cf. Griffin Centre).

Une fois que vous (ou le gestionnaire de cas) avez réuni tout le matériel d'évaluation ou qu'une évaluation spécialisée a été effectuée, l'étape suivante consiste à faire correspondre les besoins du client avec les soutiens et les services disponibles dans la communauté (Cf. graphique *Guide des soutiens et des services* en page 25 et *Index des soutiens et des services*, pages 48 à 57). Certaines personnes présentant un double diagnostic requièrent un soutien considérable dans le cadre de programmes spécialisés sur leur lieu de vie, leur lieu de travail ou dans leurs activités quotidiennes, alors que d'autres personnes peuvent vivre et travailler de manière plus autonome au sein de la communauté en bénéficiant d'un soutien moins important.

Que faire en cas d'urgence ?

Prenez contact avec le médecin traitant de votre proche ou avec le psychiatre pour une évaluation lorsque votre parent ou ami devient très malade et si vous craignez qu'il devienne un danger pour lui-même ou pour les autres en l'absence de traitement.

Si la situation devient critique, appelez en premier lieu un professionnel disponible qui connaît suffisamment bien la personne. Ce professionnel peut vous aider à résoudre le

problème et à vous orienter vers les services les plus appropriés compte tenu des circonstances. Si vous ne pouvez joindre personne, N'ATTENDEZ PAS.

- Contactez le *service d'urgence spécialement adapté aux personnes ayant un handicap de développement ou présentant un double diagnostic* en appelant :

le Griffin Community Support Network - 416 222-3563

ou, après les heures d'ouvertures (21 h),

le Gerstein Centre - 416 929-5200.

Ces organismes proposent un éventail de services d'urgence comprenant une équipe mobile d'intervention d'urgence, laquelle intervient à domicile si nécessaire, conduit la personne à l'hôpital ou fournit un hébergement sûr pour la nuit si l'hospitalisation est impossible ou inacceptable. Ce réseau peut fournir un soutien résidentiel à court terme ainsi que des solutions de placement pour les personnes âgées de 16 ans et plus ayant un handicap de développement ou présentant un double diagnostic.

- Quand un *enfant âgé de 12 à 18 ans est en situation de crise*, vous pouvez appeler l'**équipe d'intervention d'urgence de Youthdale** au **416 363-9990**.
- Pour toute situation d'urgence, **vous pouvez vous rendre au service des urgences de l'hôpital le plus proche.**
- Si vous êtes en difficulté et que vous ressentez le besoin d'en parler, vous pouvez appeler le Centre de détresse 24 heures sur 24. Un bénévole vous apportera le soutien nécessaire par téléphone. Le numéro du **Centre de détresse** est le **416 408-4357**. Cf. listes des numéros de téléphone des autres centres de détresse.

Comment engager un travailleur contractuel particulier ?

Les travailleurs contractuels peuvent fournir un type de soutien individualisé aux clients, aux familles et aux fournisseurs de services, tant à domicile qu'au niveau communautaire, en proposant : une relève par intervalles pour les dispensateurs de soins; des occasions de se distraire ou de socialiser; un apprentissage d'aptitudes à la vie quotidienne; l'apport de soutiens supplémentaires afin de maintenir le client dans son environnement actuel ou en périodes de transition ou pour aider les clients à acquérir de nouvelles aptitudes. Le programme de financement, Services particuliers à domicile, apporte une aide financière à une famille ou à une personne pour le paiement des frais liés à l'engagement d'un travailleur contractuel (pour de plus amples renseignements sur ce programme, cf. pages 38). Ces travailleurs sont généralement directement engagés par la famille et/ou la personne afin de remplir des tâches bien spécifiques visant à améliorer sa qualité de vie.

Conseils pour engager un travailleur contractuel :

Vous pouvez commencer par chercher un travailleur contractuel vous-même. Les conseils suivants peuvent vous aider dans votre démarche. Vous pouvez également décider d'obtenir de l'aide. Il existe un programme dénommé CHAP (Community Helpers for Active Participation), spécialement adapté pour mettre les personnes ayant une déficience en relation avec les travailleurs de soutien par l'intermédiaire d'un répertoire des familles et d'une base de données des travailleurs. Appelez CHAP au 416 422-7045 ou consultez le site Internet des services de relève pour plus de renseignements sur ce programme à l'adresse www.respiteservices.com.

Où chercher un travailleur ou afficher une annonce ?

- Le site Internet de la cellule « relève » du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement : www.respiteservices.com (Ce site Internet est spécialement conçu pour aider les familles à obtenir un travailleur contractuel et dresse une liste des travailleurs potentiels.)
- Organismes fournissant des services aux personnes handicapées.
- Organismes religieux locaux, tels que les églises et les synagogues.
- Centres communautaires.
- Collèges, universités et écoles secondaires.
- Commissions de l'emploi.
- Bibliothèques.

Par où commencer ?

1. Dressez une liste des tâches qui incomberaient au travailleur contractuel.
2. Décrivez les qualifications et qualités essentielles que vous recherchez chez un travailleur pour qu'il accomplisse les tâches précédemment énoncées. Certains exemples sont : une expérience préalable, une formation en soins de premiers secours, l'accès à un véhicule, les heures de disponibilité et l'attitude vis-à-vis des personnes handicapées.
3. Effectuez une sélection par téléphone en posant à chaque appelant des questions liées à ces qualifications et qualités.
4. Organisez des entrevues à domicile avec les candidats que vous avez sélectionnés à la suite de l'entretien téléphonique. Préparez une liste de questions, notamment liées à des situations hypothétiques. Veillez à ce que le candidat rencontre la personne nécessitant des soins spécifiques pour observer leur interaction.
5. Lorsque vous avez retenu un candidat, passez minutieusement en revue tous les détails liés aux questions financières, à la couverture (assurance) et aux obligations professionnelles.
6. Fournissez une formation et un soutien adéquats au travailleur, notamment une formation spécialisée relative aux besoins de la personne.

PENSER AUX BESOINS

Le Guide de mise en oeuvre des soutiens et des services

Le Guide de mise en oeuvre des soutiens et des services est un outil d'aide à la planification. Il permet d'identifier une gamme de soutiens et de services combinant des éléments du secteur de la santé mentale et de celui des handicaps de développement. Son utilisation vous aidera à réfléchir aux besoins et aux lacunes des services dont vous bénéficiez déjà, puis à faire correspondre les besoins du client aux ressources disponibles de la façon la plus appropriée. Ce guide énumère six étapes dans la mise en oeuvre du processus d'évaluation, d'intervention et de planification du traitement. Il est à noter qu'un client peut accéder à cette gamme de soutiens et de services à n'importe quel stade et ce, en fonction de ses besoins et de sa situation. L'objectif général est de mettre sur pied un vaste réseau de soutien pour chaque personne. Cette approche requiert de tous les acteurs concernés (famille, amis, personnel d'organisme, médecin traitant, etc.) une collaboration et une communication efficaces. Vous pouvez décider d'occuper un rôle central dans l'organisation des services ou de faire appel à un gestionnaire de cas pour qu'il vous aide dans cette démarche ainsi qu'avec le mécanisme de communication entre les divers acteurs.

**POUR LE GUIDE DES SOUTIENS ET DES SERVICES
CF ENCART →**

Stade 1

Domaines à prendre en compte pour une évaluation complète (ex.)

<ul style="list-style-type: none"> • aspect médical • psychiatrie 	<ul style="list-style-type: none"> • psychologie • communication 	<ul style="list-style-type: none"> • médicaments • carrière 	<ul style="list-style-type: none"> • comportement • neurologie 	<ul style="list-style-type: none"> • endocrinologie • génétique 	<ul style="list-style-type: none"> • milieu • systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • famille • aspect social 	<ul style="list-style-type: none"> • culture • sexualité
---	--	---	--	---	--	--	--

Stade 2

Évaluation multidisciplinaire intégrée

Stade 3

Clarification des besoins / Planification / Intervention

**Stade 4
ASSOCIER
LES
RESSOURCES
ET LES
BESOINS**

	Réseaux de soutien informels	Gestion de cas	Social / loisirs	Activité de jour	Logement	Programmes de dynamique de la vie et d'entraînement aux habiletés sociales	Arrangements informels : parents, amis, voisins, etc.	Relève	Crise (urgence)	Hôpital
Intervention pour besoins légers / moins spécialisée	Famille, amis, collègues, voisins	Famille, ami, prestataire de services (jouant un rôle informel de gestionnaire de cas)	Famille, amis et voisins	Tâches ménagères	Famille, maison ou appartement pour personnes autonomes	Programmes de counseling général • individuel • en groupe • familial	Travailleur en milieu familial (individuel)	En établissement (soutien léger)	Réseau de soutien informel : famille, amis, voisins, etc.	Consultations externes
		Gestionnaire de cas désigné officiellement	Programmes généraux de parcs et loisirs	Travail autonome	Appartements pour personnes mi-autonomes et pensions			En établissement (soutien léger)	Ligne téléphonique d'urgence	Services traditionnels
		Gestion de cas intermittente	Programmes pour personnes ayant des besoins particuliers (soutien léger)	Travail mi-autonome dans la communauté Placement (en milieu de travail) avec soutien léger	Services thérapeutiques : (ex.) • soins à domicile • comportement • orthophonie • art thérapie		En établissement (soutien assidu)	Service d'urgence mobile	Service des urgences d'hôpital	Hospitalisation de courte durée
Intervention pour besoins élevés / plus spécialisée	Groupes d'entraide	Gestion de cas intensive et/ou à long terme	Programmes pour personnes ayant des besoins	Placement (en milieu de travail) avec soutien assidu Programme de traitement de jour avec soutien assidu	Programme de traitement en établissement avec soutien assidu / foyer de groupe	* Services spécialisés :	Hôpital - Patient hospitalisé (hôpital général)	Hôpital - Patient hospitalisé (hôpital provincial)	Service des urgences d'hôpital	* Unité spécialisée pour malades hospitalisés (hôpital psychiatrique provincial)
									Hospitalisation pour stabilisation	Institutionnalisation à long terme

particuliers
(soutien
assidu)

Stade 5
COORDINATION ET COLLABORATION DES SOUTIENS ET DES SERVICES DANS LES SECTEURS*
Intersectoriel – Équipes multidisciplinaires, éducation et formation

Réévaluation et modification du plan (si nécessaire) Évaluation et suivi continus

Stade 6

- * Soutien léger
- * Soutien assidu
- * Spécialisé
- * Secteurs

- = ratio structure-personnel minimum à modéré
- = ratio structure-personnel élevé
- = double diagnostic
- = (ex.) santé mentale, services aux personnes ayant un handicap de développement, corrections

PRINCIPAUX POINTS D'ACCÈS ET COMITÉS

Deux services spécialisés essentiels

Service de ressources sur les cas de double diagnostic

Le Service de ressources sur les cas de double diagnostic propose une équipe et des ressources communautaires pour la consultation et le traitement, ainsi que des réseaux de services de relève et d'hébergement de sécurité. L'équipe communautaire est placée sous la supervision du Programme de traitement des cas de double diagnostic du Centre de toxicomanie et de santé mentale. Vous pouvez appeler le **416 535-8501, poste 7800** si vous recherchez de l'aide et ne savez pas comment l'obtenir.

Griffin Community Support Network

Les services de ressources, de relève et d'hébergement de sécurité sont assurés par le Griffin Community Support Network. Ce réseau propose des solutions de placement et de soutien résidentiel à court terme aux personnes ayant un handicap de développement ainsi qu'aux personnes présentant un double diagnostic et âgées de 16 ans et plus. Cinquante organismes partenaires participent au réseau. Vous pouvez appeler le **Griffin Community Support Network au 416 222-3563** ou, **après les heures d'ouverture (21 h) appeler le Gerstein Centre au 416 929-5200.**

Comités et contacts gouvernementaux essentiels

Toronto Developmental Services Planning and Coordination Council

Le Toronto Developmental Services Planning and Coordination Council (conseil de coordination et de planification des services offerts à Toronto aux personnes ayant un handicap de développement) réunit les membres des familles, les membres du conseil d'administration d'organismes d'aide aux personnes ayant un handicap de développement et des fonctionnaires. Ce conseil est mandaté pour planifier et coordonner le secteur des services aux personnes ayant un handicap de

développement à Toronto afin de soutenir la mise en oeuvre du modèle des services d'aide aux personnes ayant un handicap de développement pour Toronto. Le conseil constitue également un forum afin de garantir la responsabilité du système. Il se chargera d'adresser des recommandations à la région de Toronto ainsi qu'au ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario en matière de planification, de coordination et de gestion des services d'aide aux personnes ayant un handicap de développement à Toronto.

Cellules

On dénombre quatre cellules à Toronto, lesquelles sont composées de membres du personnel d'organismes d'aide aux personnes ayant un handicap de développement. Ces cellules sont les suivantes :

- 1. Urgence**
- 2. Programmes résidentiels et programmes de jour**
- 3. Relève (Cf. site Internet : www.respiteservices.com)**
- 4. Soutiens communautaires**

Les cellules, en collaboration avec le Toronto Developmental Services Planning and Coordination Council, se chargeront de formuler des recommandations spécifiques relatives à leurs compétences propres.

Comité de mise en oeuvre des services pour les cas de double diagnostic

Ce comité, financé à la fois par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et par le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario, réunit les membres des familles, les membres du personnel des ministères et organismes concernés, dont des représentants d'hôpitaux. Le Comité supervise et dirige la coordination du processus de mise en oeuvre conceptuelle du système de double diagnostic. Sa priorité est l'intégration du système et de la prestation des services.

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario

Appelez le **416 325-0500**. Site Internet : www.gov.on.ca.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Programme de santé mentale.

Appelez le **416 314-5518**. Site Internet : www.gov.on.ca.

POUR LES FAMILLES ET LES AMIS

De quels soutiens avez-vous besoin ?

Les personnes présentant un double diagnostic ont généralement besoin d'un important soutien de la part de leur famille et de leurs amis. Alors que les besoins peuvent varier d'une personne à l'autre, la fourniture de soins peut être très éprouvante au quotidien. Parmi les soins que vous êtes amené à fournir, citons le fait de pourvoir aux nécessités de base telles que le logement, la nourriture, le transport, l'aide en matière d'aptitudes à la vie quotidienne ou de planification des activités, ou encore le soutien affectif. En l'absence d'un gestionnaire de cas, vous pouvez également être le principal acteur du système, pour trouver les services adéquats et gérer les situations d'urgence. Votre rôle en tant que dispensateur de soins est primordial. La gestion de l'ensemble des tâches à effectuer et des responsabilités correspondantes, outre l'obligation de s'occuper de soi-même, d'une famille ou d'un travail, peut s'avérer particulièrement stressante.

Les crises répétées et le manque de services appropriés peuvent gravement affecter la famille et les amis. Ceci conduit généralement au stress, à une grande fatigue et à une impression d'usure. Les familles se sentent souvent écrasées sous le poids du système, ce qui génère déception et colère. Les erreurs de diagnostic, qui surviennent fréquemment, sèment la confusion au sein des membres de la famille. Le camouflage de l'incompétence de la personne, associé aux valeurs centrées sur la normalisation, peut conduire à des attentes élevées pour les personnes présentant un double diagnostic. De nombreux fournisseurs, particulièrement offrant des services destinés aux adultes, ne font pas participer les membres de la famille au processus de planification. Or, il est important de rappeler que les progrès réalisés par le patient ne se poursuivront pas si vous ne participez pas au processus de planification et si vous ne bénéficiez pas des soutiens nécessaires.

Il est primordial que vous vous occupiez aussi de vous. En tant que dispensateur de soins, pour l'un des membres de votre famille ou pour un ami, vous avez tout intérêt à réfléchir aux aides dont vous avez besoin afin de conserver énergie et courage. Votre rôle peut être particulièrement éprouvant, dans la mesure où vous êtes souvent tiraillé entre la nécessité de répondre aux besoins de votre parent ou ami et votre rôle d'intervenant au sein d'un système qui est particulièrement difficile à saisir avec un nombre limité de ressources. Des aides peuvent vous apporter un réconfort et apaiser votre sentiment d'isolement et de frustration. Il existe un certain nombre de groupes d'entraide/auto-assistance pour les dispensateurs de soins. De plus, certains organismes communautaires peuvent vous fournir les ressources appropriées. Un groupe d'entraide/auto-assistance vous donne la possibilité de bénéficier d'un soutien extrêmement précieux, d'échanger des stratégies et des conseils sur les organismes les plus utiles et sur les démarches fructueuses ou vaines visant à obtenir des services. Vous pouvez également obtenir de l'aide afin de plaider pour l'obtention de services si vous n'y êtes pas parvenu seul. Vous pouvez contacter un groupe de soutien tel que Concerned Parents, qui est spécialement adapté pour aider les familles et les amis qui dispensent des soins à des personnes présentant un double diagnostic. Vous pouvez joindre **Concerned Parents** au **416 492-1468** (cf. pages 53-54 de l'index pour obtenir une liste d'autres groupes de soutien ou consulter le *Blue Book* pour trouver des groupes d'entraide/auto-assistance). Les organismes communautaires

peuvent aussi être une source de soutien pour les familles. Les organismes du secteur de la santé mentale et de celui des handicaps de développement peuvent fournir des renseignements et/ou des orientations vers un éventail de ressources adéquates, et certains assurent même un counseling aux familles.

Relève

Les services de relève peuvent fournir des soins ainsi qu'un répit pour les familles. Il existe des services de relève à domicile ou extérieurs. Les services à domicile impliquent le recrutement de travailleurs contractuels qui se rendent à votre domicile afin d'assurer une relève par intervalles, d'enseigner à la personne des aptitudes à la vie quotidienne et/ou d'aider en périodes de transition. Les Services particuliers à domicile, un programme du gouvernement de l'Ontario, peuvent octroyer des fonds à des familles admissibles afin qu'elles recrutent un travailleur contractuel. (Pour de plus amples renseignements sur ce programme, cf. pages 40 et 41). Si votre parent ou ami souffre d'une maladie mentale et nécessite une aide à domicile, vous pouvez bénéficier de services adéquats via votre **centre d'accès aux soins communautaires** local. Ces centres sont chargés des services de soins à domicile et, en fonction de votre situation, peuvent vous proposer des services de relève à domicile à la suite d'une hospitalisation ou vous aider dans la bonne prise du traitement médicamenteux. Parfois, les dispensateurs de soins ont besoin de s'aménager une pause. Vous êtes susceptible de devoir faire face à d'autres obligations d'ordre professionnel ou familial ou vous souhaitez peut-être prendre des vacances. Dans de tels cas, vous pouvez garantir à votre parent des soins dans un cadre résidentiel pendant votre absence. Un site Internet vous offre de plus amples renseignements quant aux services de relève de la région de Toronto : www.respiteservices.com. Ce site Internet dresse également une liste des personnes parmi lesquelles vous pourriez choisir un travailleur contractuel.

SERVICES POUR LES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET ETHNORACIALES

Ci-dessous figure une liste d'organismes qui proposent des services de counseling et de renseignements à différents groupes ethnoculturels et linguistiques. Les services de counseling sont disponibles en anglais et dans les langues figurant sur la liste. **Ces organismes ne fournissent pas nécessairement des services aux personnes présentant un handicap de développement et/ou un double diagnostic.** Cependant, ils seront peut-être en mesure de vous soutenir au sein de votre propre communauté culturelle et également de vous aider à entrer en contact avec un organisme ou des services dans le secteur de la santé mentale ou dans celui des handicaps de développement.

Across Boundaries - centre de santé mentale ethnoracial. 416 787-3007.

Un centre de santé mentale ethnoracial pour les personnes de couleur souffrant de graves problèmes de santé mentale ; lutte contre le racisme et formation en santé mentale.

Counseling pour les groupes ethnoculturels spécifiques

Autochtones/Premières nations

Anishnawbe Health Toronto

416 360-0486

Counseling individuel, conjugal et familial.

Langues : ojibway, cri, mohawk, odawa

Toronto Council Fire Native Cultural Centre

416 360-4350

Langues : cri, micmac, ojibway, oneida

Communauté afghane

Afghan Association of Ontario

416 744-9289

Services de counseling

Langues : dari, farsi, pachto

Communauté africaine

Why Mee Family Counselling Foundation of Metro Toronto

416 481-5462

Counseling pour adultes, jeunes, counseling collectif,

counseling en matière de divorce et counseling familial

Langues : dialectes des Antilles ; interprètes pour le farsi, le français et l'espagnol

Communauté antillaise

West Indian Volunteer Community Support Services

416 743-3658

Counseling individuel et familial ; groupes de soutien ;

tient compte des différences culturelles, soutien aux enfants,

aux jeunes et à leur famille fondé sur le bénévolat ;

intervention familiale d'urgence

<u>Communauté arabe</u> Arab Community Centre of Toronto Counseling pour les étudiants, les familles, les victimes d'actes de violence, counseling individuel Langue : arabe	416 231-7746
<u>Communauté arménienne</u> Armenian Community Centre Counseling en santé Langue : arménien	416 491-2900
<u>Communauté assyrienne</u> Welfare Committee for the Assyrian Community in Canada Services de counseling Langue : assyrien	416 741-8836
<u>Communauté cambodgienne</u> Canadian Cambodian Association of Ontario Services d'orientation et de counseling Langues : français, khmer	416 736-0138
South East Asian Services Centre Counseling individuel et familial pour les victimes d'actes de violence Langues : cantonais, mandarin et vietnamien	416 362-1375
<u>Communauté chinoise</u> Chinese Family Life Services of Metro Toronto Counseling individuel, conjugal et familial ; intervention d'urgence Langues : cantonais, mandarin	416 979-8299
Toronto Chinese Community Services Association Counseling ; groupe de soutien pour les femmes Langues : cantonais (chinois), hakka, mandarin, taishan	416 977-4026
<u>Communauté coréenne</u> YMCA of Greater Toronto - Services coréens Services de counseling de soutien Langues : coréen	416 538-9412
<u>Communauté érythréenne</u> Eritrean Canadian Community Centre Services de counseling Langues : arabe, tigré, tigrina	416 658-8580

<u>Communauté francophone</u> Centre Médico-Social Communautaire Counseling individuel, familial et conjugal	416 922-2672
<u>Communauté grecque</u> Greek Orthodox Family Services and Counselling Programme pour les femmes victimes de violence Langue : grec	416 291-5229
<u>Communauté hispanophone</u> Centre for Spanish Speaking Peoples Groupes de soutien pour les femmes ; counseling d'urgence pour les victimes de violence familiale Langues : espagnol	416 533-8545
<u>Communauté iranienne</u> Iranian Community Association of Ontario Counseling familial Langue : farsi	416 750-4624
<u>Communauté italienne</u> COSTI - Family Counselling Centre Counseling individuel, conjugal et familial ; counseling pour les enfants ; counseling en matière de violence familiale ; groupes de soutien pour les femmes battues et les conjoints violents ; groupes de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Tarifs fixés en fonction des revenus. Langue : italien	416 244-7714
<u>Communauté japonaise</u> Japanese Social Services Services sociaux et services de counseling Langue : japonais	416 385-9200
<u>Communauté juive</u> Jewish Family and Child Service of Metro Toronto Counseling individuel, conjugal, familial et collectif ; groupes de soutien pour les femmes battues ; groupes de soutien pour les conjoints violents Langues : français, hébreu, hongrois, russe, yiddish	416 638-7800
<u>Communauté laotienne</u> Lao Association of Toronto Services de counseling de soutien Langues : français, lao, thaï	416 398-3057

Communauté musulmane

Islamic Social Services and Resources Association **416 767-9358**
Counseling individuel, familial et counseling pour les jeunes ;
groupes de soutien
Langue : arabe

Communauté noire

Jamaican Canadian Association **416 746-5772**
Programme pour les femmes noires victimes de maltraitances
et d'agressions – counseling et groupe de soutien
Langues : espagnol, dialectes des Antilles

Caribbean Youth and Family Services **416 740-1558**
Counseling individuel, familial et collectif ;
groupes de soutien pour les femmes
Langues : dialectes des Antilles

Tropicana Community Services **416 439-9009**
Services de counseling tenant compte de l'appartenance
ethnique ou culturelle particulière - région de Scarborough

Communauté philippine

Kababayan Community Centre **416 523-3888**
Services de counseling et groupes de soutien
Langue : tagalog

Communauté polonaise

Polycultural Immigrant and Community Services **416 233-0055**
Counseling pour les jeunes, la famille et les femmes
Langues : polonais, russe

Communauté somalienne

Somali Canadian Counselling Association in Ontario **416 248-4131**
Counseling par encouragement
Langues : arabe, somali

Communauté sud-asiatique

Riverdale Immigrant Women's Centre **416 465-6021**
(Centre des femmes immigrantes de Riverdale)
Counseling familial, collectif et d'urgence pour les femmes
Langues : bengali, chinois, anglais, gujarati, hindi,
katchi, panjabi, tamoul, urdu

South Asian Family Support Services **416 431-4847**
Counseling individuel et familial, counseling pour les jeunes ;
groupes de soutien

Langues : bengali, dari, farsi, gujarati, hindi, pachto, panjabi, tamoul, urdu

South Asian Women's Centre (Centre de femmes de l'Asie du Sud) **416 537-2276**
Counseling

Langues : gujarati, hindi, panjabi, singhalais, tamoul, urdu

Communautés tchèque et slovaque

Czech and Slovak Association of Canada

416 925-2241

Intervention d'urgence ; counseling

Langues : tchèque, slovaque

Communauté ukrainienne

Ukrainian Canadian Social Service Toronto

416 763-4982

Counseling par encouragement ; programme d'intervention et d'assistance auprès des clients

Langues : ukrainien ; aide limitée dans les autres langues slaves

Communauté vietnamienne

Vietnamese Association Toronto

(Association vietnamienne de Toronto)

416 536-3611

Counseling de soutien, y compris counseling pour les femmes battues

Langues : vietnamien

Services de counseling dans un contexte multiculturel

Access Alliance Multicultural Community Health Centre

416 324-8677

Counseling (psychiatres et travailleurs sociaux) pour les communautés coréenne, portugaise, hispanophone et vietnamienne.

Interprètes pour 60 langues. Téléphoner au préalable.

Catholic Cross-cultural Services (Scarborough)

416 757-7010

Counseling de soutien

Langues : chinois, farsi, italien, tagalog, portugais, espagnol, etc.

Family Service Association - Services de counseling

416 595-9618

Counseling individuel, collectif, conjugal et familial ; services tenant compte des différences culturelles et s'intéressant à un éventail de problèmes tels que l'anxiété, la dépression, la séparation et le divorce, la violence familiale, les adultes ayant été victimes d'abus sexuel dans leur enfance et le rôle des parents.

Langues : selon l'emplacement. Téléphoner pour en savoir plus.

Women's Health in Women's Hands

416 593-1815

Counseling à court terme et groupes de soutien pour les femmes immigrées.

Services de traduction fournis.

Autres services

Access Alliance Multicultural Community Health Centre **416 324-8677**
Programme d'interprétation culturelle par téléphone ou en personne
Interprétation pour les questions de santé.

Centre canadien pour victimes de torture **416 363-1066**
Intervention d'urgence, thérapie par l'art, groupes de soutien ;
Counseling pour les enfants et les jeunes
Langues : services fournis dans 35 langues. Le Centre fait tout son
possible pour accueillir chacun dans sa propre langue.

Ethnoracial People with Disabilities Coalition of Ontario **416 657-2211**

Pour plus de renseignements sur les services ethnoraciaux, téléphonez à :

Community Information Toronto **416 397-4636**

PROGRAMMES ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

Structure gouvernementale

À la date de publication de ce répertoire, deux ministères distincts de la province de l'Ontario fournissent des services aux personnes présentant un double diagnostic. Il s'agit du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, qui gère les services destinés aux personnes ayant un handicap de développement et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui gère les services de santé générale et les services de santé mentale pour adultes.

En vue de mener un travail de collaboration, une politique conjointe a été mise sur pied en 1997 par ces deux ministères relativement aux services destinés aux personnes présentant un double diagnostic. Chacun des deux ministères s'est engagé à assurer une partie du financement de ces services. Il s'en est suivi la création de services spécialisés tels que le Griffin Community Support Network et le Service de ressources sur les cas de double diagnostic.

Où joindre ces deux ministères à Toronto :

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario

477 Mount Pleasant Road, 3^e étage, Toronto, M7A 1G1. Tél : 416 325-0500

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

5700 rue Yonge, 5^e étage, Toronto, M2M 4K5. Tél : 416 314-5518

L'annuaire téléphonique actualisé du gouvernement de l'Ontario est en vente auprès de Publications Ontario, 416 326-5300. Cet annuaire dresse une liste de tous les bureaux gouvernementaux, leur adresse et leur numéro de téléphone. Pour plus de renseignements sur chaque ministère, des points spécifiques de la législation et des programmes déterminés, vous pouvez également visiter le site Internet du gouvernement de l'Ontario à l'adresse www.gov.on.ca.

** Veuillez noter que ces adresses et numéros de téléphone étaient exacts à la date de publication de ce répertoire.*

Responsables politiques

Dans la mesure où la responsabilité de tels services est du ressort provincial, toutes les préoccupations ou demandes d'aide politique doivent être adressées directement à votre député provincial. Pour savoir qui est votre député, vous pouvez consulter les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la section « gouvernement de l'Ontario ». Ces renseignements sont également repris dans le *Blue Book, a Directory of Community Services in Toronto*, lequel recense les services et les soutiens utilisés par l'ensemble de la communauté. Le *Blue Book* peut être consulté dans toutes les bibliothèques publiques

ainsi que dans les organismes et les hôpitaux communautaires. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur cet ouvrage en téléphonant à Community Information Toronto (CIT) au 416 397-4636 ou en consultant le site Internet www.communityinfotoronto.org.

Législation relative à la santé mentale, aux autres mécanismes de prise de décisions, au consentement au traitement et aux ordonnances de traitement en milieu communautaire.

À la date de publication de ce répertoire, plusieurs textes de loi de première importance s'intéressaient à la santé mentale, à la prise de décisions et aux adultes handicapés. Il est conseillé aux lecteurs de déterminer l'état de chaque texte de loi avant d'utiliser les renseignements fournis ci-après. Pour acquérir des copies de ces textes de loi, veuillez contacter Publications Ontario au 416 326-5300 ou visiter le site Internet du gouvernement de l'Ontario à l'adresse www.gov.on.ca.

Pour une bonne vue d'ensemble du système de santé mentale en Ontario, dont une description des lois pertinentes et des formulaires requis pour prétendre à des soins psychiatriques en hôpital, vous pouvez visiter le site Internet du comté de Simcoe consacré à la santé mentale à l'adresse www.mhcva.on.ca (section intitulée *Mental Health Process in Ontario*). De plus amples renseignements sur la législation peuvent être obtenus auprès d'**ARCH, Centre de ressources juridiques pour les personnes handicapées**. Appelez le **416 482-8255**.

Il existe quatre textes de loi pertinents en Ontario :

Loi sur la santé mentale

Cette loi régit les règles et réglementations liées à la fourniture et à la réception de services de soins de santé mentale en Ontario. Le texte de loi énumère les conditions requises à l'admission d'une personne dans un hôpital psychiatrique ou dans l'unité psychiatrique d'un hôpital général. Par exemple, pour qu'une personne puisse être admise pour une période de 72 heures au sein d'un établissement psychiatrique, un médecin ou un juge de paix est tenu d'évaluer chaque personne afin de déterminer si cette dernière remplit les critères d'admission. Ces critères comprennent un comportement jugé violent envers autrui, le fait de menacer de causer, de tenter de causer ou de causer du tort à sa propre personne ou l'incapacité à prendre soin de soi. Cette loi couvre également la notion de confidentialité des dossiers psychiatriques ainsi que la fonction des conseils de révision, des fournisseurs de services de santé mentale et d'autres acteurs tels que les services policiers ou les juges de paix.

Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

Cette loi décrit les processus par lesquels des personnes peuvent prendre des décisions quant à des biens ou à des soins personnels au nom d'un autre adulte jugé incapable de le

faire. Ces décisions peuvent porter sur les procurations et les tuteurs nommés par les tribunaux.

Loi sur le consentement aux soins de santé

Cette loi décrit le processus par lequel un adulte est réputé capable de donner son consentement à un traitement de nature thérapeutique, préventive, palliative, diagnostique, cosmétique ou autre relative aux questions de santé. Le texte explique également la manière dont une personne peut être réputée incapable de donner ce consentement ainsi que le processus veillant à garantir la nomination d'autres décideurs adéquats qui tenteront au mieux de leurs capacités de déterminer les souhaits de la personne vulnérable et d'agir en conséquence.

Loi Brian

Cette nouvelle loi est entrée en vigueur en juin 2000 et a apporté une série d'amendements à la *Loi sur la santé mentale* ainsi qu'à la *Loi sur le consentement aux soins de santé* en matière d'ordonnances de traitement en milieu communautaire. Une ordonnance de traitement en milieu communautaire est signée par un médecin et autorise un client à recevoir un traitement, des soins ou une supervision au sein de la communauté plutôt que dans un établissement hospitalier. Cette loi est née de la volonté de créer des alternatives à l'hospitalisation pour certains clients atteints d'une grave maladie mentale. Le texte délimite les critères d'évaluation et d'engagement qui pourraient permettre aux familles et aux professionnels d'agir à un stade plus précoce de la maladie mentale d'une personne. Tout le monde ne peut pas bénéficier d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire. Il faut pour cela remplir une série de critères, parmi lesquels : avoir été patient d'un établissement psychiatrique, disposer d'un plan de traitement communautaire ou le fait que le médecin estime qu'une ordonnance de traitement en milieu communautaire constituerait une approche souhaitable pour garantir la bonne continuation du traitement, de la supervision et des soins. Il faut garder à l'esprit que cette loi est nouvelle. À l'heure où ce répertoire est rédigé, il n'apparaît pas clairement comment cette nouvelle loi sera utilisée et pourrait aider au traitement et à la supervision de certaines personnes ayant un handicap de développement ou souffrant d'une grave maladie mentale. Pour des renseignements plus détaillés sur la *Loi Brian*, veuillez visiter le site www.gov.on.ca (section *Modifications apportées à la Loi sur la santé mentale : Foire aux questions.*)

Programmes financiers

Services particuliers à domicile

Les *Services particuliers à domicile (SPAD)* sont disponibles par l'entremise du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario. Ce programme fournit un soutien aux familles dispensant des soins à des enfants et à des adultes ayant un handicap de développement au sein de leur propre domicile. Il vise à financer une aide

à domicile telle que la relève des parents ou l'acquisition de certaines aptitudes. Les familles recrutent elles-mêmes leur travailleur contractuel.

Vous devez introduire une demande pour bénéficier du programme et le personnel du Ministère décide de l'admissibilité de votre famille. Si vous êtes admis au titre du programme, vous ne devez rien déboursier et le programme n'est pas fondé sur les revenus de la famille. Les familles sont invitées à utiliser les ressources communautaires (si disponibles) avant de songer à prétendre au programme. Appelez le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario au **416 325-0624** pour en savoir plus sur ce programme.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) est disponible par l'intermédiaire du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, un service du gouvernement de l'Ontario. Ce programme peut fournir une assistance financière à long terme aux personnes handicapées, âgées de 18 ans et plus, qui ne peuvent travailler de façon permanente ou pendant au moins un an ou plus. Le processus d'admission requiert un examen des besoins financiers ainsi que la remise d'un formulaire de demande.

Appelez le **416 325-5666** pour en savoir plus sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et obtenir l'adresse et le numéro de téléphone du bureau du Programme de votre région. Les bureaux locaux du Programme sont également recensés dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Il vous faudra prendre rendez-vous et demander le type de renseignements à fournir, notamment relevés bancaires, pièces d'identité, documents officiels. La mise en oeuvre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées peut prendre un certain temps, par conséquent, il vous est conseillé de postuler le plus tôt possible. Pour bénéficier du Programme, il est recommandé d'introduire une demande six mois avant le 18^e anniversaire.

Programme Ontario au travail

Il s'agit d'un programme à court terme visant à aider les personnes à réintégrer le monde du travail. Pour postuler au programme **Ontario au travail** à Toronto, veuillez appeler le numéro de sélection d'admission au **1-888-465-4478**.

Renseignements relatifs au Programme Ontario au travail ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et marche à suivre pour en bénéficier

Les services suivants sont disponibles si vous souhaitez des renseignements ou êtes confrontés à certains problèmes ou questions concernant l'aide apportée par le gouvernement :

- Unité du service à la clientèle et de l'information – Ontario au travail **416 392-2956** ;

- Unité du service à la clientèle et de l'information – Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées **416 325-5666**.

Les membres du personnel de ces unités agissent en tant qu'intermédiaires entre les clients, le grand public et les décideurs. Ils peuvent vous apporter des renseignements si...

- vous ne savez pas quels services vous sont proposés ;
- vous ne connaissez pas les politiques et les réglementations ;
- vous ne comprenez pas l'impact des réglementations sur votre situation.

Politique en cas de mauvais traitement

À Toronto, un groupe d'*organismes communautaires du secteur des services aux personnes ayant un handicap de développement* et l'association *Concerned Parents of Toronto* ont adopté une politique commune établissant les mesures à prendre dans l'éventualité d'une allégation de mauvais traitement. Chaque organisme devrait disposer, dans sa politique relative aux mauvais traitements, de lignes directrices relatives aux droits des familles et des clients. Les personnes ayant un handicap de développement et leurs dispensateurs de soins jouissent de certains droits au terme de cette politique.

La personne ou la famille a un rôle à jouer dans le processus. À la demande de la personne ou de la famille, une équipe de consultation externe (en cours de réalisation) constituée de deux personnes non liées à l'organisme se chargera de conseiller, servira de médiateur en cas de conflit, examinera les procédures de l'organisme et adressera des recommandations écrites à la famille et aux organismes. L'organisme doit réaliser une enquête sur chaque allégation, laquelle incombera à des membres qualifiés de la haute direction non mis en cause dans l'allégation. La mise en oeuvre de cette politique, sa diffusion au niveau des organismes et la création d'une équipe de consultation externe sont en cours de réalisation à l'heure où le présent guide est rédigé. Il est prévu qu'en cas d'insatisfaction vis-à-vis des résultats d'une enquête interne, vous pourrez contacter l'équipe de consultation externe. Une autre solution est de signaler le cas au ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance en contactant le bureau du Directeur régional de Toronto au 416 325-0537.

Il vous est conseillé de demander à l'organisme que vous contactez s'il a mis en oeuvre une telle politique.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Testaments et fiducies

La planification financière est capitale pour tous les parents. Elle l'est d'autant plus pour les parents dont l'enfant souffre d'un handicap.

Il existe de nombreux facteurs dont il faut avoir connaissance afin de rédiger un testament dans le but de garantir la plus grande sécurité financière à votre enfant ayant des besoins spéciaux.

Tous les juristes n'ont pas nécessairement l'expérience de la rédaction de testaments dont l'un des bénéficiaires souffre d'un handicap.

Pour obtenir des renseignements spécifiques concernant les testaments et les fiducies, vous pouvez contacter l'organisme suivant :

Association pour l'intégration communautaire de l'Ontario
240 Duncan Mill Road bureau 403 North York, M3B 1Z4
416 447-4348

Bulletin d'information

BULLETIN D'INFORMATION DE LA NATIONAL ASSOCIATION FOR THE DUALY DIAGNOSED (Association nationale des personnes présentant un double diagnostic) – pour recevoir ce bulletin d'information, il vous suffit d'envoyer 10 \$ ainsi que vos nom et adresse à Habilitative Network, comptoir postal Plaza 69, 1935, rue Paris. C.P. 21020, Sudbury (Ontario), P3E 6G6.

LES DOUZE COMMANDEMENTS POUR UN LOBBYING EFFICACE

SOYEZ AIMABLE

Montrez-vous correct, raisonnable, courtois, calme mais « attentif ».

SOYEZ RESPECTUEUX

Tout le monde aime se sentir important et être utile. Gagnez la sympathie et le soutien des autres.

SOYEZ PRÉCIS

Demandez les dates exactes, les horaires et les personnes qui seront concernées, etc. Demandez les renseignements par écrit. Demandez une copie des courriers. Rédigez les procès-verbaux des réunions. Faites des résumés et des synthèses.

RENSEIGNEZ-VOUS

Faites votre travail de préparation, vérifiez vos renseignements, consultez des experts, mettez vos membres au courant de tout.

TROUVEZ DE L'AIDE

Recherchez des mentors, consultez des experts, faites alliance avec des organismes et autres groupes, engagez un membre d'un groupe de pression si la tâche à accomplir est très vaste.

CONNAISSEZ BIEN LE SYSTÈME

Sachez comment et où se prennent les décisions. Ciblez les principaux points d'intervention.

SACHEZ CE QUE VOUS VOULEZ

Les gouvernements ne résolvent pas les problèmes – ils adoptent des solutions. Vous devez leur donner le problème et la solution.

SOYEZ DÉTERMINÉ

Travaillez en équipe, restez soudés, agissez de façon méthodique, faites preuve d'assurance.

SOYEZ PATIENT

Réévaluez constamment votre stratégie et vos objectifs. Valorisez la moindre réussite. Amener un gouvernement à agir est un travail de longue haleine.

AMUSEZ-VOUS, SOUTENEZ-VOUS MUTUELLEMENT

Veillez à satisfaire aux besoins de chacun en termes de soutien individuel et d'amitié. Conservez le sens de l'humour et aidez-vous mutuellement à garder le sens des réalités.

SOYEZ ÉNERGIQUE

Utilisez tous les outils dont vous disposez. Soyez politique. Utilisez les médias. Soyez créatif.

DÉFINISSEZ UNE STRATÉGIE

Élaborez soigneusement votre stratégie en fonction de vos ressources. Saisissez chaque occasion. Soyez proactif.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

(Ces soutiens et ces services sont plus largement détaillés dans cette section.)

- | | | |
|--------------------------------------|--------------|---|
| COMMUNITY INFORMATION TORONTO | 416 397-4636 | Blue Book, Directory of Community Services in Toronto (sept jours sur sept) |
|--------------------------------------|--------------|---|
- | | | |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------|
| CONCERNED PARENTS OF TORONTO | 416 492-1468 | Groupe de soutien pour les familles |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------|
- | | | |
|---|---|----------------|
| <u>URGENCE</u> : GRIFFIN COMMUNITY SUPPORT NETWORK | 416 222-3563
(après fermeture appelez le Gerstein Centre 416 929-5200) | 16 ans et plus |
|---|---|----------------|
- | | | |
|---|--------------|-----------------|
| ÉQUIPE MOBILE D'INTERVENTION D'URGENCE | 416 929-5200 | Gerstein Centre |
|---|--------------|-----------------|
- | | | |
|---|--------------|--|
| ÉQUIPE D'INTERVENTION D'URGENCE DE YOUTHDALE | 416 363-9990 | Jeunes de 12 à 18 ans en situation d'urgence |
|---|--------------|--|
- | | | |
|---------------------------|--------------|--|
| CENTRE DE DÉTRESSE | 416 408-4357 | Soutien par téléphone 24 heures par jour |
|---------------------------|--------------|--|
- | | | |
|---|--|--|
| SERVICE DE RESSOURCES SUR LES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC – Centre de toxicomanie et de santé mentale | 416 535-8501, poste 7800
(après fermeture, appelez le Gerstein Centre 416 929-5200) | |
|---|--|--|
- | | | |
|--|---|--|
| GRIFFIN COMMUNITY SUPPORT NETWORK | 416 222-3563
(accès au Service de ressources sur les cas de double diagnostic) | |
|--|---|--|

(après fermeture, appelez le Gerstein Centre
416 929-5200)

INDEX DES SOUTIENS ET DES SERVICES PAR CATÉGORIE

Index des organismes décrits dans la copie papier du Guide

<u>COUNSELING / SANTÉ MENTALE</u>
519 CHURCH STREET COMMUNITY CENTRE
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
ADULT PROTECTION SERVICE WORKER PROGRAM
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
AYCE EMPLOYMENT CENTRE
BAY CENTRE FOR BIRTH CONTROL
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE WHITBY
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CTSM)
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT CLARKE
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT DE LA RUE QUEEN
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMME DE TRAITEMENT DES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC
CENTRES DE DÉTRESSE
COMMUNITY CARE EAST YORK
COMMUNITY MENTAL HEALTH NORTH YORK
COMMUNITY RESOURCES CONSULTANTS OF TORONTO
CONSUMER SURVIVOR INFORMATION
COTA : SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE RÉADAPTATION
COVENANT HOUSE
EAST METRO YOUTH SERVICES
EPILEPSY TORONTO
EXTEND-A-FAMILY
FAME (FAMILY ASSOCIATION FOR MENTAL HEALTH EVERYWHERE)
FAMILY SERVICE ASSOCIATION OF TORONTO
FRIENDS AND ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
GENEVA CENTRE
GRIFFIN CENTRE
INTEGRATED COMMUNITY MENTAL HEALTH
JEWISH FAMILY & CHILD SERVICE OF GREATER TORONTO
JEWISH VOCATIONAL SERVICES OF GREATER TORONTO
OPERATION SPRINGBOARD
RECONNECT
STREET HEALTH COMMUNITY NURSING
SURREY PLACE CENTRE
TORONTO RAPE CRISIS CENTRE
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO

YOUTHLINK
<u>DÉFENSE DES DROITS</u>
ADULT PROTECTIVE SERVICE WORKER PROGRAM
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ARCH (ADVOCACY RESOURCE CENTRE FOR THE HANDICAPPED)
ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE
ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'ONTARIO
AUTISM SOCIETY OF ONTARIO
BUREAU DE L'INTERVENTION EN FAVEUR DES PATIENTS DES ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES
COMMUNITY CARE EAST YORK
COMMUNITY RESOURCES CONSULTANTS OF TORONTO
CONCERNED PARENTS OF TORONTO INC
FAME (FAMILY ASSOCIATION FOR MENTAL HEALTH EVERYWHERE)
FAMILY SERVICE ASSOCIATION OF TORONTO
FONDATION CANADIENNE DU SYNDROME DE LA TOURETTE
FRIENDS AND ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
MOOD DISORDERS ASSOCIATION OF METROPOLITAN TORONTO
ONTARIO PRADER-WILLI SYNDROME ASSOCIATION
OPERATION SPRINGBOARD
PEOPLE FIRST
PODPO (PARENTS OF DEAF PLUS ONTARIANS – voir Bob Rumball Centre for the Deaf)
SISTERING
SOCIÉTÉ DE SCHIZOPHRÉNIE DE L'ONTARIO
TORONTO RAPE CRISIS CENTRE
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>ÉDUCATION</u>
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ARCH (ADVOCACY RESOURCE CENTRE FOR THE HANDICAPPED)
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
BAY CENTRE FOR BIRTH CONTROL
BOB RUMBALL CENTRE FOR THE DEAF
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE
COLLÈGE FRONTIÈRE
COMMUNITY CARE EAST YORK
CONCERNED PARENTS OF TORONTO INC
COVENANT HOUSE

DISTRESS CENTRE I
DISTRESS CENTRE II
DISTRESS CENTRE SCARBOROUGH
DOWN SYNDROME ASSOCIATION
EAST METRO YOUTH SERVICES
EPILEPSY TORONTO
EXTEND-A-FAMILY
FAME (FAMILY ASSOCIATION FOR MENTAL HEALTH EVERYWHERE)
FÉDÉRATION ONTARIENNE POUR LES PARALYSÉS CÉRÉBRAUX
FRIENDS & ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
GENEVA CENTRE
INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA)
INSTITUT ROEHER
OPERATION SPRINGBOARD
PARENTS HELPING PARENTS ASSOCIATION OF TORONTO
SISTERING
SOCIÉTÉ DE SCHIZOPHRÉNIE DE L'ONTARIO
SURREY PLACE CENTRE
TOURETTE SYNDROME ASSOCIATION
YOUTHLINK
<u>EMPLOI / RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE / APTITUDES À LA VIE QUOTIDIENNE</u>
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES HANDICAPÉS NEUROLOGIQUES
AYCE : CENTRE D'EMPLOI
BLOORVIEW MACMILLAN CENTRE
BOB RUMBALL CENTRE FOR THE DEAF
BOOTH INDUSTRIES (ARMÉE DU SALUT)
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
COMMUNITY MENTAL HEALTH NORTH YORK
CORBROOK
COSTI - CENTRE DE RÉADAPTATION ET DE FORMATION
COVENANT HOUSE
EAST YORK RESIDENTIAL SERVICES
GOODWILL TORONTO
HARMONY PLACE
JEWISH VOCATIONAL SERVICES OF GREATER TORONTO
LINKUP EMPLOYMENT SERVICES
META CENTRE
ON THE MOVE
OPERATION SPRINGBOARD
PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DE LA DROGUE (DARE) –

(Voir Centre de toxicomanie et de santé mentale)
PROGRAMME PLUS (ARMÉE DU SALUT)
PROGRESS PLACE
PROJECT WORK
RECONNECT MENTAL HEALTH SERVICES
REENA
ST. JUDE'S ACADEMY
SUREX COMMUNITY SERVICES
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING (TACL)
VITA COMMUNITY LIVING SERVICES
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>ÉVALUATION</u>
BLOORVIEW MACMILLAN CENTRE
CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE WHITBY
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT CLARKE
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT DE LA RUE QUEEN
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMME DE TRAITEMENT DES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC
COMMUNITY RESOURCE CONSULTANTS OF TORONTO
COTA : SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE RÉADAPTATION
COVENANT HOUSE
EAST METRO YOUTH SERVICES
GENEVA CENTRE
GRIFFIN CENTRE
REENA
SERVICE DE RESSOURCES SUR LES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE
SURREY PLACE CENTRE
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>FINANCEMENT</u>
MINISTÈRE DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ, À LA FAMILLE ET À L'ENFANCE, PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES (POSPH)
MINISTÈRE DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ, À LA FAMILLE ET À L'ENFANCE, PROGRAMME DES SERVICES PARTICULIERS À DOMICILE (PSPD)
MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL, BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

<u>GESTION DE CAS</u>
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
ADULT PROTECTIVE SERVICE WORKER PROGRAM
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
COMMUNITY CARE EAST YORK
COMMUNITY MENTAL HEALTH CENTRE NORTH YORK
COMMUNITY RESOURCE CONSULTANTS OF TORONTO
COTA : SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE RÉADAPTATION
GENEVA CENTRE
GRIFFIN CENTRE
REENA
STREET HEALTH COMMUNITY NURSING FOUNDATION
SURREY PLACE CENTRE
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
YOUTHLINK
<u>GROUPE DE SOUTIEN</u>
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES HANDICAPÉS NEUROLOGIQUES
ASSOCIATION OF PARENTS SUPPORT GROUP IN ONTARIO
AUTISM SOCIETY OF ONTARIO
CONCERNED PARENTS OF TORONTO INC
DOWN SYNDROME ASSOCIATION
EPILEPSY ONTARIO
FAME (FAMILY ASSOCIATION FOR MENTAL HEALTH EVERYWHERE)
FAMILY SERVICE ASSOCIATION
FONDATION CANADIENNE DU SYNDROME DE LA TOURETTE
FRIENDS & ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
GENEVA CENTRE
MOOD DISORDERS ASSOCIATION OF ONTARIO
ONTARIO PRADER-WILLI ASSOCIATION
PARENTS HELPING PARENTS OF GREATER TORONTO
PODPO (PARENTS OF DEAF PLUS ONTARIANS) – voir Bob Rumball Centre for the Deaf
PROGRESS PLACE
RECONNECT MENTAL HEALTH SERVICES
REENA
SOCIÉTÉ DE SCHIZOPHRÉNIE DE L'ONTARIO

ST. BERNADETTE'S FAMILY RESOURCE CENTRE
SURREY PLACE CENTRE
TORONTO RAPE CRISIS CENTRE
YOUTHLINK
<u>HÉBERGEMENT</u>
COMMUNITY MENTAL HEALTH CENTRE NORTH YORK
CO-OPERATIVE HOUSING FEDERATION OF TORONTO
COVENANT HOUSE
HABITAT SERVICES
TORONTO COMMUNITY & NEIGHBOURHOOD SERVICES – CENTRES D'ACCUEIL
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>INTERVENTION D'URGENCE</u>
ABORIGINAL CRISIS INTERVENTION PROGRAM
BAY CENTRE FOR BIRTH CONTROL
CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES
CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE WHITBY
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CTSM)
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT CLARKE
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT DE LA RUE QUEEN
COMMUNITY CARE EAST YORK
COVENANT HOUSE
DISTRESS CENTRE I
DISTRESS CENTRE II
DISTRESS CENTRE SCARBOROUGH
FRIENDS & ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
GERSTEIN CENTRE
GRIFFIN COMMUNITY SUPPORT NETWORK (voir Griffin Centre)
INTEGRATED COMMUNITY MENTAL HEALTH CRISIS RESPONSE
STREET HEALTH COMMUNITY NURSING FOUNDATION
TEL-AIDE JEWISH DISTRESS LINE
TELECARE DISTRESS CENTRE ETOBICOKE
TORONTO RAPE CRISIS CENTRE
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>PROGRAMMES DE JOUR</u>
BELSI DAY TREATMENT PROGRAM
BOB RUMBALL CENTRE FOR THE DEAF
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CTSM)

CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT CLARKE
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EMPLACEMENT DE LA RUE QUEEN
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMME DE TRAITEMENT DES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC
CHRISTIAN HORIZONS
CORBROOK
CORE (CENTRE FOR OPPORTUNITIES, RESPECT & EMPOWERMENT)
COSTI – CENTRE DE RÉADAPTATION ET DE FORMATION
DUNDAS CENTRE
ERA COMMUNITY LIVING SERVICES
GRIFFIN CENTRE
HARMONY PLACE SUPPORT SERVICES
L'ARCHE DAYBREAK
META CENTRE
MUKI BAUM
ON THE MOVE
PEGASUS COMMUNITY PROJECT FOR ADULTS
RECONNECT MENTAL HEALTH SERVICES
REENA
ST. JUDE'S ACADEMY OF THE ARTS
SUREX COMMUNITY SERVICES
THE PINES ADULT DAY CENTRE
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING
UNDER THE BANYAN TREE
VITA COMMUNITY LIVING SERVICES
<u>RELÈVE / SOINS INFIRMIERS / SOINS À DOMICILE</u>
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES
CHAP (COMMUNITY HELPERS FOR ACTIVE PARTICIPATION)
CHRISTIAN HORIZONS
CLAS (COMMUNITY LIVING ALTERNATIVE SERVICE)
COMMUNITY CARE EAST YORK
DORVICT HOME & HEALTH SERVICES
FREEDOM SUPPORT SERVICES
GRIFFIN COMMUNITY SUPPORT NETWORK (voir Griffin Centre)
INTEGRATED COMMUNITY MENTAL HEALTH
MARY CENTRE
MEALS ON WHEELS
MONTAGE SUPPORT SERVICES
PARENTS HELPING PARENTS ASSOC OF GREATER TORONTO
SAFE HAVEN PROJECT FOR COMMUNITY LIVING
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ST. BERNADETTE'S FAMILY RESOURCE CENTRE
STREET HEALTH COMMUNITY NURSING FOUNDATION
STYLIST ON CALL
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING (TACL)
VHA HOME HEALTH CARE
WHEEL TRANS (voir Toronto Transit Commission)
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
<u>RENSEIGNEMENTS / ORIENTATIONS</u>
ALTERNATIVES : EAST YORK MENTAL HEALTH COUNSELLING
ARCH (ADVOCACY CENTRE FOR THE HANDICAPPED)
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
ASSOCIATION OF PARENTS SUPPORT GROUPS IN ONTARIO
AUTISM SOCIETY OF ONTARIO
AYCE EMPLOYMENT CENTRE
BLOORVIEW MACMILLAN CENTRE
BUREAU DE L'INTERVENTION EN FAVEUR DES PATIENTS DES ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CTSM)
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMME DE TRAITEMENT DES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC
COMMUNITY CARE EAST YORK
COMMUNITY INFORMATION TORONTO
COMMUNITY RESOURCE CONSULTANTS OF TORONTO
CONCERNED PARENTS OF TORONTO INC
CONSUMER SURVIVOR INFORMATION RESOURCE CENTRE
COTA - SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE RÉADAPTATION
DISTRESS CENTRE I
DISTRESS CENTRE II
DISTRESS CENTRE SCARBOROUGH
DOWN SYNDROME ASSOCIATION
FAME (FAMILY ASSOCIATION FOR MENTAL HEALTH EVERYWHERE)
FÉDÉRATION ONTARIENNE POUR LES PARALYSÉS CÉRÉBRAUX
FRIENDS AND ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
GERSTEIN CENTRE
GRIFFIN COMMUNITY SUPPORT NETWORK (voir Griffin Centre)
INSTITUT ROEHER
MOOD DISORDERS ASSOCIATION OF TORONTO
ONTARIO PRADER-WILLI ASSOCIATION
SERVICE DE RESSOURCES SUR LES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC (voir Centre de toxicomanie et de santé mentale)
SISTERING

SURREY PLACE CENTRE
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING
VOLUNTEER CENTRE OF TORONTO
WOODGREEN COMMUNITY CENTRE OF TORONTO
WYCHWOOD OPEN DOOR
<u>SERVICES EN ÉTABLISSEMENT / LOGEMENT AVEC SERVICES DE SOUTIEN</u>
BOB RUMBALL CENTRE FOR THE DEAF
BROADVIEW VILLAGE (ARMÉE DU SALUT)
CHRISTIAN HORIZONS
CLAS (COMMUNITY LIVING ALTERNATIVE SERVICE)
EAST METRO YOUTH SERVICES
EAST YORK RESIDENTIAL SERVICES
GRIFFIN CENTRE
KERRY'S PLACE AUTISM SERVICES
L'ARCHE DAYBREAK
MARY CENTRE
META CENTRE
MONTAGE SUPPORT SERVICES
MUKI BAUM
NEW LEAF : LIVING & LEARNING TOGETHER
NEW VISIONS TORONTO
OAKDALE CHILD & FAMILY SERVICES
OPERATION SPRINGBOARD
PARTICIPATION HOUSE
PIONEER YOUTH SERVICES
PROGRESS PLACE
REENA
SAFEHAVEN PROJECT FOR COMMUNITY LIVING
SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SUREX COMMUNITY SERVICES
TORONTO ASSOCIATION FOR COMMUNITY LIVING (TACL)
VITA COMMUNITY LIVING SERVICES
YOUTHLINK
<u>SERVICES JURIDIQUES</u>
ARCH – ADVOCACY RESOURCE CENTRE FOR THE HANDICAPPED
MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL, BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

<u>SERVICES MÉDICAUX</u>
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES HANDICAPÉS NEUROLOGIQUES
BAY CENTRE FOR BIRTH CONTROL
BLOORVIEW MACMILLAN CENTRE
CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES
CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE WHITBY
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CTSM)
CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMME DE TRAITEMENT DES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC
COVENANT HOUSE
FÉDÉRATION ONTARIENNE POUR LES PARALYSÉS CÉRÉBRAUX
HÔPITAUX
INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA)
ONTARIO COLLEGE OF FAMILY PHYSICIANS
PROGRAMME D'APPAREILS ET ACCESSOIRES FONCTIONNELS
PSYCHOLOGY ONTARIO
SERVICE DE RESSOURCES SUR LES CAS DE DOUBLE DIAGNOSTIC (voir Centre de toxicomanie et de santé mentale)
STREET HEALTH COMMUNITY NURSING FOUNDATION
SURREY PLACE CENTRE
TOURETTE SYNDROME ASSOCIATION
VHA HOME HEALTH CARE
VISION INSTITUTE
SERVICES POUR LES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET ETHNORACIALES
ACROSS BOUNDARIES – CENTRE DE SANTÉ MENTALE ETHNORACIAL
LISTE DES SERVICES DE COUNSELING POUR DES GROUPES ETHNOCULTURELS SPÉCIFIQUES
<u>SERVICES SOCIAUX / LOISIRS</u>
519 CHURCH STREET COMMUNITY CENTRE
BEST BUDDIES
BIRCHMOUNT BLUFFS NEIGHBOURHOOD CENTRE
BOB RUMBALL CENTRE FOR THE DEAF
CENTRAL NEIGHBOURHOOD HOUSE
CHRISTIAN HORIZONS
COMMUNITY ASSOCIATION FOR RIDING FOR THE DISABLED
DOWN SYNDROME ASSOCIATION
EAST METRO YOUTH SERVICES
ENGAGEMENT JEUNESSE ONTARIO

FRIENDS & ADVOCATES CENTRE NORTH YORK
HARMONY PLACE
INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA)
JEWISH COMMUNITY CENTRE – BATHURST / BLOOR
META CENTRE
ON THE MOVE
ONTARIO SPECIAL OLYMPICS
POP CAN
PROGRAMME PLUS (ARMÉE DU SALUT)
PROGRESS PLACE
REENA
SCADDING COURT COMMUNITY CENTRE
SUNSHINE CENTRE FOR SENIORS
SUPER CLUB / FRIDAY SOCIAL CLUB
VARIETY VILLAGE
VITA COMMUNITY LIVING SERVICES
WYCHWOOD OPEN DOOR